

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 2 novembre 2020 à 19 h 30 au 10 avenue Michaud

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Régulariser la largeur avant de la résidence et sa superficie minimale. La largeur est de 5,95 m et la norme est de 6,7m. Pour ce qui est de la superficie, elle est de 40m² et la norme en vigueur est de 49m².

Identification du site concernée : 18, chemin de l'Anse

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery, ce quinzième jour d'octobre deux mille vingt.



Doris Bélanger
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière